

N° 309

# SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 11 mai 1984.

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

*autorisant la ratification d'un Accord instituant une Fondation européenne (ensemble un Acte final et un Arrangement).*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

---

*L'Assemblée nationale a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :  
Assemblée nationale (7<sup>e</sup> législ.) 1264, 2065 et in-8° 555.

---

Traité et conventions. — Fondation européenne.

**Article unique.**

Est autorisée la ratification de l'accord instituant une fondation européenne (ensemble un acte final et un arrangement), signé à Bruxelles le 29 mars 1982, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 10 mai 1984.*

Le Président,

*Signé : LOUIS MERMAZ.*

---

(1) Voir le texte annexé au document A.N. n° 1264 (7<sup>e</sup> législ.).